

Les Pères de l'Église et l'eucharistie

(3/4)

Que disent les Pères de l'Église sur l'eucharistie ? Une série de quatre articles essaient d'apporter une réponse à cette question qui nous renvoie au fondement du mystère de la célébration. Les deux premiers articles de cette série sont parus dans les Feu Nouveau 66/1 et 66/2.

3. Le temps de la chrétienté

Le christianisme a bénéficié d'une reconnaissance légale dans l'Empire romain à partir de 311 et 313, puis du statut de religion de l'Empire en 380, au point de passer, en moins d'un siècle, d'un régime de liberté dans l'égalité des cultes à un régime d'inégalité, en sa faveur. En effet, par l'édit de Thessalonique de 381, attribué aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose par le *Code Théodosien*, « la religion transmise aux Romains par le divin Pierre apôtre » est imposée à tous les peuples de l'Empire. Ces mesures ont placé les communautés chrétiennes dans une situation nouvelle et ont favorisé leur développement interne et leur expansion. On caractérise ce nouveau statut par le terme « chrétienté », entendu dans un sens socio-politique, pour qualifier l'accord et la collaboration du pouvoir civil et des pasteurs des Églises. Dans ce contexte, les célébrations eucharistiques ont pris de l'ampleur, surtout dans les grandes cités où les assemblées réunissaient une population nombreuse.

L'eucharistie dans les grandes assemblées

Les pasteurs des grandes communautés ont dû résoudre d'énormes difficultés : comment, dans de si vastes assemblées, préserver ce que l'eucharistie chrétienne a de spécifique, en particulier la communication de la Parole de Dieu à l'attention personnelle de chacun des participants et l'accès de tous à la table du Seigneur ? Le défi était d'autant plus redoutable que les modèles sociaux et religieux de l'époque risquaient d'égarer les convertis de fraîche date vers des comportements étrangers à l'esprit de la liturgie chrétienne. Les foules de ces époques connaissaient l'apparat des cours impériales, les spectacles qu'on applaudit au théâtre ou au cirque, et les cérémonies publiques avec leurs moments rituels, des sacrifices, auxquels on assistait, qui étaient l'affaire des spécialistes du culte, les prêtres païens, et dont on pouvait tirer quelques bénéfices concrets en portions de viande sacrifiée (voir 1 Co 8). Bref, la réunion de grandes foules et la culture religieuse païenne de l'époque tendaient à égarer les assemblées chrétiennes vers ce qu'on appellerait aujourd'hui une « mentalité de consommateur ».

À l'inverse, l'extension des assemblées liturgiques offrait de nouvelles possibilités d'expression, pour manifester plus explicitement les multiples dimensions du mystère de l'eucharistie, en particulier certaines valeurs tenues jusque-là dans la discrétion de l'espérance : la croissance du Peuple de Dieu, selon sa

vocation à réunir la multitude, et la recherche de la qualité expressive dans l'imitation de la liturgie céleste, par la multiplication des ministres, la perfection du chant et de la déclamation, la splendeur du décor, le déploiement des cérémonies. Au fur et à mesure que s'estompait la méfiance envers le paganisme, parce que ses cultes avaient déserté la cité, des éléments de son vocabulaire (par exemple *ara* pour l'autel) et quelques-uns de ses modèles d'organisation s'infiltraient dans les pratiques chrétiennes, comme le titre de souverain pontife.

La célébration eucharistique vers l'an 400 : la liturgie de la Parole

À cette époque, les pratiques liturgiques se transmettaient par tradition orale dans chaque Église locale. Dans aucune d'elles, on n'en avait fixé le déroulement dans un livre, comme on le fit au Moyen Âge dans le Missel. Mais des prières ont été recueillies sur des rouleaux, puis dans des livres, les rituels du baptême et de l'eucharistie ont été expliqués aux catéchumènes dans des catéchèses, des pèlerins, comme Égérie, ont inscrit dans leurs notes de voyage ce qu'ils ont pu observer, des prédicateurs ont évoqué des moments des célébrations, etc. Bref il est possible de reconstituer plus ou moins l'ensemble des rites de l'eucharistie à partir des nombreuses descriptions partielles disponibles.

L'entrée dans la célébration

D'après les informations recueillies dans les écrits de saint Augustin, ce cérémonial était très simple : avant l'office, l'évêque recevait des fidèles venus le solliciter, dans son bureau attendant à l'église, et quand il était temps, accompagné de son clergé, il se dirigeait vers l'abside, d'où il saluait l'assemblée : « Le Seigneur soit avec vous », ou bien « La paix soit avec vous ». Aussitôt commençaient les lectures. Le même cérémonial est évoqué dans les écrits de saint Jean Chrysostome et il est resté en place dans notre liturgie actuelle au moins un jour dans l'année, le Vendredi Saint, où l'office commence presque immédiatement par les lectures.

Dans la formule « Et avec ton esprit », par laquelle l'assemblée répondait à la salutation de l'évêque, les prédicateurs de l'époque reconnaissaient une expression de la foi en l'Esprit Saint :

Le terme « Esprit » ne désigne pas ici l'âme de l'évêque, mais la grâce du Saint Esprit qui lui a donné le sacerdoce. Saint Paul l'évoque (Rm 1, 9) quand il parle de la grâce de l'Esprit Saint qui lui a été accordée en vue de l'Évangile, il n'a pu agir ainsi, pour l'utilité de tous, qu'avec l'assistance de l'Esprit Saint... Quand les fidèles répondent : « Et avec ton Esprit », ils prient pour que l'évêque ait la paix et la grâce de l'Esprit pour accomplir comme il convient la liturgie pour la communauté. (Théodore de Mopsueste, vers 400, *Homélie cat.* 15, 37-38).

Les lectures

On ne connaît pas de règlement ancien déterminant de façon précise le nombre des lectures lors des célébrations eucharistiques. Les évocations restent vagues, indiquant par exemple que tous les livres de la Bible sont admis pour les lectures. Plusieurs nombres peuvent entrer en ligne de compte : deux, trois, cinq et, pour les vigiles, douze. Les célébrations eucharistiques évoquées par saint Jean Chrysostome, à Antioche et à Constantinople, comportaient trois lectures : une péricope de l'Ancien Testament, une péricope apostolique (Actes ou Épître) et l'évangile. Les lectionnaires de Jérusalem en prévoient généralement deux (péricope apostolique et évangile) ou trois (première lecture prise dans l'Ancien Testament).

La psalmodie, en réponse aux lectures

La liturgie juive, au Temple, dans les synagogues et dans les célébrations domestiques, accordait une large place à la psalmodie. Ainsi les récits de la Passion signalent qu'après la Cène, Jésus et ses disciples ont psalmodié avant de partir pour le mont des Oliviers (Mc 14, 26 ; Mt 26, 30). Les communautés chrétiennes ont conservé cette tradition et ont intégré les psaumes dans leur liturgie, en particulier comme réponse aux lectures. Un règlement de 380 prévoit la psalmodie après chaque série de lectures : « On psalmodiera les hymnes de David et le peuple répondra en psalmodiant les refrains » (*Constitutions apostoliques* II, 57, 6).

Les prédicateurs ont commenté les psaumes au même titre que les lectures, montrant combien ces prières héritées d'Israël pouvaient soutenir le dialogue de l'assemblée avec Dieu :

Dieu a ajouté les cantiques aux prophéties, pour que tous lui adressent les hymnes sacrés avec grande allégresse, entraînés par le rythme de la musique. De fait, rien n'élève autant l'âme, lui donne des ailes, la libère de la terre, rien ne suscite autant l'amour pour la sagesse et nous permet de prendre plaisir à toutes les choses de la vie, que le rythme du chant. Les Psaumes ont bien des avantages, ils sont de la plus grande utilité et une remarquable sanctification, et occasion de toute sagesse, car les paroles nourrissent l'âme et le Saint-Esprit survient dans l'âme du chanteur (Jean Chrysostome, *Commentaire du Psaume 41*, v. 1).

L'homélie

À cette époque, les communautés chrétiennes accueillaient de nombreux convertis qui passaient en quelques années du paganisme à la foi chrétienne. Les assemblées liturgiques, en premier lieu l'eucharistie dominicale, constituaient le principal lieu pour l'approfondissement de la foi et les pasteurs de cette époque consacraient beaucoup de temps à la prédication. Dans les grandes Églises, plusieurs prédicateurs prenaient la parole à la suite et en dernier lieu l'évêque. Selon les indications de saint Augustin, la liturgie de la Parole pouvait durer une heure et demie.

Le renvoi des catéchumènes et des pénitents

L'organisation de la célébration eucharistique, telle que la présentait saint Justin (billet précédent, Feu Nouveau 66/2), n'a pas été modifiée au cours des siècles suivants, mais ses éléments ont été déployés plus largement. Ainsi, la liturgie de la Parole était suivie de prières qui, en raison de l'accroissement des communautés, ont été amplifiées, pour exprimer des intentions devenues plus nombreuses. Elles étaient organisées selon un cérémonial précis. Saint Jean Chrysostome y faisait brièvement allusion en décrivant la participation de toute l'assemblée aux célébrations :

Lorsque nous faisons sortir hors de l'enceinte sacrée ceux qui ne peuvent avoir part à la sainte table, a lieu une autre prière.

Il s'agit d'abord des prières pour les catéchumènes et ensuite ce que nous appelons la Prière universelle.

Aux IV^e et V^e siècles, les catéchumènes étaient nombreux dans toutes les Églises. Ces candidats au baptême devaient suivre une longue préparation, d'au moins trois ans, et qui comportait deux degrés. Le second degré (les *electi*, ou *competentes*) durait le temps du carême de la dernière année de préparation.

Or une tradition déjà bien établie interdisait aux catéchumènes de prier avec les chrétiens baptisés, non seulement pendant les célébrations, mais même à domicile. En effet, les non-baptisés ne pouvaient pas encore appeler Dieu « Père », puisque l'adoption par Dieu n'est manifestée qu'au baptême. À plus forte raison ne pouvaient-ils participer à la communion. Par contre, les catéchumènes devaient être présents pendant toute la liturgie de la Parole et on les renvoyait ensuite, en priant pour eux. C'est à cela que fait allusion Jean Chrysostome dans le bref extrait ci-dessus. En latin, c'est avec l'expression « *missa catechumenorum* » qu'on désignait ce renvoi des catéchumènes. Mais le mot « *missa* » a ensuite été appliqué non plus seulement au rite de renvoi, mais encore à toute la célébration, si bien qu'on l'a même transcrit en français, la Messe, et avant le concile Vatican II, pour la liturgie de la Parole, on disait « messe des catéchumènes ».

Aux catéchumènes, on a associé les pénitents. À cette époque, les pécheurs qui s'étaient rendus coupables de péchés très graves (apostasie, meurtre, adultère, et quelques autres) étaient exclus de la communion et soumis à un temps de pénitence, pour leur permettre une nouvelle conversion. L'institution de cette pénitence copiée sur la préparation au baptême et la réconciliation était célébrée en vue de la fête de Pâques, à savoir le Jeudi Saint. Par conséquent, les pénitents étaient convoqués aux célébrations pour la liturgie de la Parole, mais on les renvoyait ensuite, comme les catéchumènes. (À suivre)

Marcel Metzger

Prêtre du diocèse de Strasbourg,
doyen et professeur émérite
de la faculté de théologie catholique de Strasbourg